

Conseil Municipal du Mercredi 19 juin 2024

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance du 10 avril 2024
3. Cimetière communal –délibération décidant de la reprise des concessions abandonnées
4. Autorisation placement de trésorerie sur Compte à Terme DDFIP
5. Subvention cantine 2023-2024 enfants Brivois OGEC la Chartreuse
6. Attribution d'une subvention à l'association sports Loisirs Brivois
7. Attribution d'une subvention au CDMDT
8. Attribution d'une subvention aux sauveteurs Brivois
9. Attribution d'une subvention / génération chaise Dieu
10. Transfert des emprises du contournement du Puy vers le domaine public communal / approbation du conseil municipal
11. Enquête publique relative au projet d'implantation d'une microcentrale hydroélectrique sur le seuil des minoteries / avis du conseil municipal
12. Motion du conseil municipal relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales
13. Adhésion au groupement d'achat d'énergie porté par le SDE 43
14. Mise à jour du plan de financement dans le cadre de la DETR 2024 de l'opération de requalification de l'avenue Dupuy et place du 8 mai 1945
15. Demande de subvention au titre des amendes de police 2023
16. Demande de subvention au titre du Fonds Chaleur sur l'opération de restructuration d'un bâtiment en maison de santé pluri professionnelle
17. Convention de servitude Enedis dans le cadre de travaux de construction d'une ligne basse tension
18. Approbation du rapport annuel des services de concession GRDF

DECISIONS

5-24 décisions d'attribution du marché de travaux sur l'opération de la maison de santé

6-24 Décisions du maire Virement de crédits

QUESTIONS DIVERSES

- Limitation de vitesse et de tonnage en centre-ville
- Ravalement de façade de l'hôtel de ville

INFORMATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 01 / Désignation d'un secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Madame Chantal LEROY en qualité de secrétaire de séance

Conseil Municipal du 19/06/2024		
Nombre de Conseillers présents		15
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

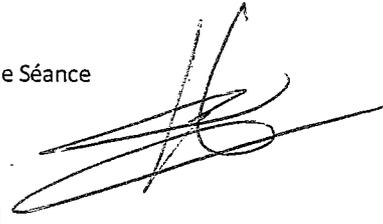
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 02/ Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 04 2024

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent le procès-verbal de la séance du 10 04 2024 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

ED. K

2024/56

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		15
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

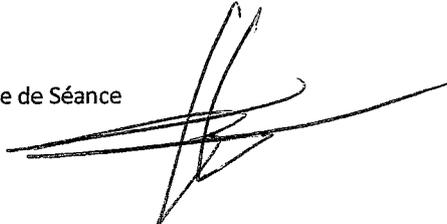
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance


LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 03 Cimetière communal / Délibération du conseil municipal décidant la reprise des concessions en état d'abandon

Nomenclature	3 Domaine et Patrimoine /3-5 actes de gestion du domaine public
Rapporteur	G Delabre

M le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a fait le constat que plusieurs concessions du cimetière communal se trouvaient en état d'abandon manifeste. Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession est prévue par les articles L. 2223-4, L2223-17, L2223-18, et R2223-12 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales .

M le maire rappelle par ailleurs que par délibération en date du 22 novembre 2021, le conseil municipal avait décidé du lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Considérant l'avis municipal préalable à la première constatation du 23 septembre 2022, affiché en Mairie, au cimetière municipal et publié sur le site internet de la ville le 23 septembre 2022.

Considérant le Procès-Verbal de 1^{ère} constatation à l'état d'abandon dressé le 24 octobre 2022.

Considérant le certificat constatant l'affichage du PV de 1^{ère} constatation pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle du 25 Octobre 2022 au 27 Novembre 2022, du 13 décembre 2022 au 15 janvier 2023 et du 31 janvier 2023 au 5 mars 2023, à la porte de la Mairie et à celle du cimetière communal.

Considérant l'avis municipal préalable à la seconde constatation du 15 mars 2024, affiché en Mairie, au cimetière municipal et publié sur le site internet de la ville le 15 mars 2024.

Considérant le Procès-Verbal de 2nde constatation à l'état d'abandon dressé le 23 avril 2024 affiché en Mairie, au cimetière municipal et publié sur le site internet de la ville le 24 avril 2024

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les concessions visées dans par la procédure ont plus de trente ans d'existence et que leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui lui permettra ensuite de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 : autorisent M le maire à reprendre au nom de la commune les concessions en état d'abandon suivantes :

Emplacement	N° de concession	Concessionnaire	Date d'attribution
Cimetière Bas	06	ROMEUF – BROUSSARD	28 09 1910
Cimetière Bas	08	DEBRUS	08 12 1912
Cimetière Bas	18	ROCHETTE	01 02 1921
Cimetière Bas	56	BAY FORESTIER	24 10 1930
Cimetière Bas	60	FONTANET BELIN	21 02 1931
Cimetière Bas	30	BONNET Julie veuve SAHUC	20 07 1922
Cimetière Bas	32	TEYSSONNEYRE BORIAS	20 04 1922
Cimetière Bas	247	MARIE	acte de notoriété
Cimetière Bas	N°XX située entre les concessions n°221 et n°253	VINCENT	acte de notoriété
Cimetière Bas	256	MARCON Marie	22 07 1972
Cimetière Bas	249	TERRASSE	acte de notoriété
Cimetière Bas	192	ROCHE - VALLET - FRANCAIS	2 mai 1931
Cimetière Bas	196	Vve AUTUCHE née ROUSSET Elodie	07 01 1966
Cimetière Bas	202	PANDRAUD	acte de notoriété

Cimetière Bas	182	MASSEBOEUF	acte de notoriété
Cimetière Bas	187	CHAPUIS - BREYSSE	acte de notoriété
Cimetière Bas	145	CONTET - ROCHE	acte de notoriété
Cimetière Bas	146	ACHARD	acte de notoriété
Cimetière Bas	147	BERNARD	acte de notoriété
Cimetière Bas	148		acte de notoriété
Cimetière Bas	149		acte de notoriété
Cimetière Bas	88	RAFFIER -CHEVALIER	24 09 1932
Cimetière Bas	84	PANNEFIEU	28 03 1932
Cimetière Bas	42b	FARGIER - CHABRIER	05 09 1933
Cimetière Bas	83	CELLIER	09 04 1953
Cimetière Bas	138	PRADIER	acte de notoriété
Cimetière Bas	129	HODEE - MOYE	acte de notoriété
Cimetière Bas	115	ABOUGIT - DELORME	27 06 1934
Cimetière Bas	97	MAYENOBE	03 06 1938
Cimetière du Milieu	43	MONNOT Bernard	13 03 1956
Cimetière du Milieu	44	ROBERT Joseph	12 10 1956
Cimetière du Milieu	27	Vve NEURY née JONQUOY Clémence	12 10 1956
Cimetière du Milieu	19 ter	ROYO Luciano	acte de notoriété
Cimetière Haut	427	ROYO née BIMBO Carmen	20 11 1978
Cimetière Haut	504	RODRIGUEZ	acte de notoriété

Les successeurs de la famille BERNARD, attributaire des concessions N°147, 148 et 149 (cimetière ancien) ayant pris contact avec M le Maire après l'établissement du second procès-verbal de constatation, il est accordé à ces derniers un délai de 6 mois à compter de la présente délibération pour entreprendre les travaux d'entretien et de confortement des monuments menaçant ruine.

Article 2 : Autorisent Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Autorisent Monsieur le Maire à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Article 4 : Chargent Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		16
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance


LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°04/ Autorisation de placement d'une partie de la trésorerie de la Commune sur un compte à terme auprès de l'Etat

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-3 Emprunts
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Vu l'article L.1618.2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que Les collectivités territoriales et les établissements publics entrant dans le champ défini à l'article L. 1618-1 peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui proviennent :

1° De libéralités ;

3° D'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ;

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent aussi déposer ces fonds sur un compte à terme ouvert auprès de l'Etat.

Les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, en application des I et II, relèvent de la compétence de l'organe délibérant.

Vu l'article 116 de la loi de finances pour 2004

Considérant la délibération n°2 du 21 juin 2022 du conseil municipal de La Commune de Brives-Charensac autorisant le recours à l'emprunt auprès de l'établissement bancaire Crédit Agricole pour un montant de 1.5 million d'euros pour financer les travaux d'investissement sur l'Avenue Charles Puy Centre Bourg;

Considérant la signature du contrat de cet emprunt le 18 juillet 2022 ;

Considérant les demandes de déblocages de fonds de 750 000€ au 04-09-2023 et de 750 000€ au 05-01-2024 ;

Considérant que les travaux de l'Avenue Charles Dupuy sont prévus sur une période se déroulant jusqu'en mai 2024 et que les décomptes généraux définitifs ne seront appelés qu'entre septembre et octobre 2024 et pour le lot 2 qu'à l'issue d'une période de deux ans ; l'emploi des fonds de cet emprunt est différé ;

Considérant les arrêtés d'attribution de subventions de l'Etat, de la Région et la convention de financement de la Communauté d'Agglomération sur les opérations d'investissements Ave des sports et Vestiaires du Stade Louis Exbrayat dont les soldes à verser entre novembre 2023 et février 2024 s'élèvent respectivement à 400 000€ pour les Vestiaires du Stade et à 267 083.80€ pour l'Avenue Charles Dupuy ;

Considérant :

- que la trésorerie actuelle de la Commune s'élève à plus de 1.4 million d'euros ;
- que le premier compte à terme n° 0430232200029940 souscrit le 01/12/2023 sur 500 000€ pour 6 mois a été remboursé le 31/05/2024 avec 9 375€ d'intérêts
- que le second compte à terme n°0430232200029839 souscrit le 01/12/2023 sur 1.200 000€ pour 1 an sera remboursé le 30/11/2024 ;
- que ses dépenses mensuelles obligatoires peuvent être estimées au douzième des dépenses budgétaires réelles de fonctionnement soit 376 988€ qui correspondent à 4 523 860€/12 ;
- que les règles de bonne gestion de trésorerie veulent que l'on conserve a minima 2 mois de Fonds de roulement soit 510.000 €.pour un fond de roulement fin 2023 de 3 M€ ; rapporté à 60 jours ;

M. le Maire expose aux conseillers municipaux qu'eu égard au besoin minimum mensuel de trésorerie de la collectivité, une partie des fonds de la trésorerie qui peut être estimée avec une marge de sécurité à 1 million d'euros est libre de tout engagement sur une période de 6 mois à partir du 01/07/2024;

Considérant que le Compte à Terme auprès de l'Etat est un produit de placement simple, accessible aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux de toutes tailles. C'est un produit de placement à court terme, autonome qui n'est pas adossé à un compte à vue mais tenu dans les écritures de l'Etat.

Le montant minimum de placement est de 1.000 euros. Le montant du placement doit être un multiple de 1.000 euros.

Les durées de placement sont proposées au choix de la collectivité ou de l'établissement public local : de 1 mois, à 12 mois. Les retraits partiels ne sont pas possible et la prorogation d'un compte à terme arrivé à échéance n'est pas possible.

Le compte à terme ne peut pas faire l'objet d'un retrait partiel, seul le retrait total anticipé est autorisé.

Si les fonds déposés sont retirés avant l'expiration du terme convenu à l'ouverture du compte à terme, la somme débloquée sera rémunérée sur la base du taux de maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme. Les sommes retirées avant l'expiration d'une période mensuelle d'immobilisation ne seront pas rémunérées.

A chaque maturité, correspond un taux de rendement applicable au montant placé (quel que soit le montant, dès 1 000 euros). Les taux sont repris par maturité dans un barème et sont applicables jusqu'à ce qu'un nouveau barème annule et remplace le précédent. Le barème comporte pour chaque maturité l'indication du taux actuariel. Les taux sont fixés en principe au début de chaque mois et applicables dès réception du nouveau barème en trésorerie générale pendant la période transitoire et par mise à jour de l'applicatif « CATLOC ».

Afin de permettre un gain sur ces fonds, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Permettent** leur placement sur un Compte à terme auprès de l'Etat suivant la répartition suivante :

-500 000€ sur une période 5 mois à partir du 1^{er} juillet 2024 à un taux d'intérêt applicable de 3.63% soit un gain de 7562.50€

- **Autorisent** M. le Maire à signer la demande d'ouverture du Compte à Terme ci-dessus annexée à la présente délibération

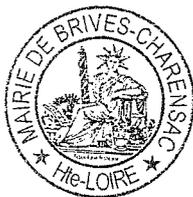
Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		16
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

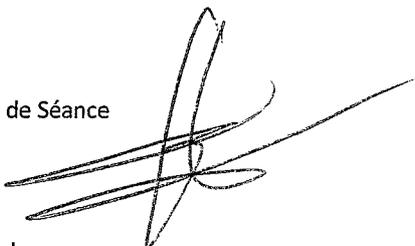
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance


LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 05 / Subvention Cantines 2024 OGE C La Chartreuse : Aides accordées aux enfants de la Commune fréquentant les restaurations scolaires des établissements d'enseignement privés

Nomenclature	-Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Vu la délibération N° 01 du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 04/07/2019, autorisant Monsieur le Maire, Président du Comité de gestion de la Caisse des Ecoles à signer la convention et le marché de services à bon de commande pour la confection et la livraison de repas pour les restaurants scolaires avec le service « Cuisine Centrale » de La Commune du PUY-EN-VELAY 43000 ;

Concernant l'année 2023 :

Vu la délibération N° 18 du Conseil municipal du 14/12/2022 approuvant une nouvelle grille tarifaire concernant le service intercommunal de restauration scolaire pour l'année 2023

Vu la délibération N° 04 du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles en date du 17/01/2023, approuvant les tarifs des repas comme suit à partir du 1^{er} janvier 2023 pour l'année 2023

Enfant élémentaire : 5.44€ HT soit 5.74€ TTC

Enfant maternelle : 4.62€ HT soit 4.87€ TTC

Vu la délibération N° 05 du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles de la 17/01/2023 portant approbation des tarifs pour la vente des repas de cantine pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 ;

Concernant l'année 2024 :

Vu la délibération N° 19 du Conseil municipal du 28/11/2023 approuvant une nouvelle grille tarifaire concernant le service intercommunal de restauration scolaire pour l'année 2024

Vu la délibération N° 03 du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles en date du 06/12/2023, approuvant les tarifs des repas comme suit à partir du 1^{er} janvier 2024 pour l'année 2024

Enfant élémentaire : 5.64€ HT soit 5.95€ TTC

Enfant maternelle : 4.79€ HT soit 5.05€ TTC

Vu la délibération N° 04 du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles de la 06/12/2023 portant approbation des tarifs pour la vente des repas de cantine pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 ;

Vu les modalités de calcul des aides accordées aux cantines publiques :

Subvention Cantines publiques	Enfants	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Du 01/01/2024 au 31/12/2024		
		Prix d'achat	Prix de vente	Part Cne du 01/01/2023 au 31/12/2023	Prix d'achat	Prix de vente	Part Cne du 01/01/2023 au 31/12/2023
Enfants de	Maternelles	4,87	3,5	1,37	5,05	3,7	1,35
Brives	Elémentaires	5,74	3,5	2,24	5,95	3,7	2,25

Considérant la volonté de la Municipalité de voir appliquer les mêmes dispositions pour les enfants de la Commune fréquentant les restaurants scolaires publics que pour ceux fréquentant les restaurants scolaires des écoles privées,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Confirment les dispositions applicables pour les cantines des écoles publiques et de convenir qu'elles s'appliqueront aux cantines des écoles privées de la même **façon** afin de garantir l'équité entre les brivois quel que soit leur établissement de scolarisation sachant que les crédits nécessaires au paiement de cette participation sont inscrits à l'article 657481 du Budget principal 2024

-Autorisent M. le Maire à verser une participation 2024 à L'OGEC La chartreuse correspondant au nombre des repas « élémentaires » et « maternelles » facturés durant l'année scolaire 2023-2024 multiplié par les aides correspondant à chaque période.

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents	16	
Nombre de Conseillers représentés	6	
Nombre de suffrages exprimés	22	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

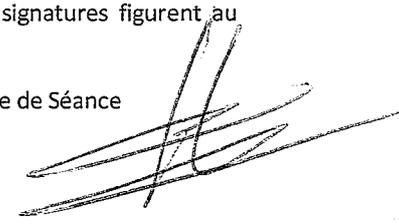
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE

La Secrétaire de Séance




BÉROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 06 / Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association Sports Loisirs Brivois

Nomenclature	7 Finances locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	B Ouillon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'association Sports Loisirs Brivois a pour vocation la pratique et l'initiation au canoë Kayak.

Cette association s'investit régulièrement dans le cadre des animations organisées par la ville et concourt à la dynamisation de la vie locale.

Dans le cadre de son développement l'association a fortement investi en faisant l'acquisition de d'embarcations adaptées pour l'accueil de publics variés (scolaires, clsh...). Ces accueils ont majoritairement lieu sur les plans d'eau de Brives-Charensac

Alors que la dépense relative à l'achat s'élève à 16000€, l'association sollicite une aide financière de la ville.

Considérant le dynamisme de l'association au service de la vie locale, de son projet de développement et de son engagement à assurer des animations ainsi que la pose/dépose des lignes d'eau sur les plans d'eau de Brives-Charensac,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Octroient** une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association sports Loisirs Brivois.
- **Autoriser** M le Maire à inscrire les crédits au budget 2024.

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents	16	
Nombre de Conseillers représentés	6	
Nombre de suffrages exprimés	22	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

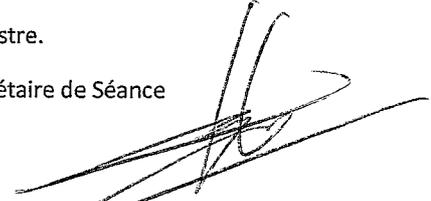
Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Héliène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 07 /Attribution d'une subvention au Centre Départemental de Musique et Danse traditionnelles

Nomenclature	7 Finances locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	B Ouillon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que **Le Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles de Haute-Loire** a été créé en 1992 afin de structurer, développer et promouvoir ces pratiques artistiques sur l'ensemble du département de la Haute-Loire.

Dans le cadre d'une convention pluri annuelle avec le Département de la Haute-Loire, le CDMDT 43 a pour mission de montrer la vitalité, l'originalité et la contemporanéité de ces Musiques tout en préservant leur caractère patrimonial.

Le CDMDT propose aujourd'hui, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville et l'AUMPT, d'organiser la nuit de la danse le 19 octobre 2024 au sein des locaux de la MPT. Le programme de cette journée prévoirait des stages de danses traditionnelles au cours de l'après-midi et un bal dans la grande salle au cours de la soirée.

Alors que le CDMDT a transmis un dossier de demande de subvention, M le Maire propose de soutenir cette manifestations culturelle

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Accordent** une subvention exceptionnelle de 800€ au **Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles de Haute-Loire au regard des justificatifs fournis et du bilan transmis par l'association.**
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents	16	
Nombre de Conseillers représentés	6	
Nombre de suffrages exprimés	22	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance


LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Héléne par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 08 / Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association les Sauveteurs Brivois

Nomenclature	7 Finances locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	B Ouillon

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'association les Sauveteurs Brivois fêtera ses 90 ans le samedi 22 juin prochain.

Cette journée de rencontre intergénérationnelle sera rythmée par de nombreuses animations et notamment par un match de gala.

A cette occasion l'association sollicite une aide de la ville

Au regard des éléments susvisés mais également au regard du de l'action historique de cette association auprès des jeunes publics, de son impact sur la vie locale et de sa représentativité départementale et régionale, il apparait indispensable que la ville de Brives-Charensac lui apporte son soutien.

Suite au retrait de Monsieur Christian PORTAL qui ne prend pas part au débat et au vote en raison de son implication au sein de l'association de l'association « Les sauveteurs Brivois »

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Octroient** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Les sauveteurs Brivois.
- **Autorisent** M le Maire à inscrire les crédits au budget 2024.

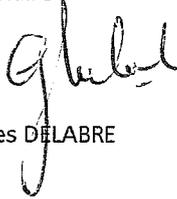
Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		15
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 09 /Attribution d'une subvention au Festival de la Chaise Dieu – dispositif génération Chaise Dieu

Nomenclature	7 Finances locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	Gilles Delabre

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'opportunité qui est offerte à la ville de Brives-Charensac de conclure un partenariat avec le festival de la Chaise Dieu.

Ainsi, à l'occasion de la tenue du 58^{ème} festival de la Chaise Dieu et dans le cadre du dispositif « génération Chaise Dieu », un concert serait organisé à la Maison Pour Tous le 29 août 2024.

M le Maire informe les membres du conseil municipal que la conclusion de ce partenariat est conditionnée au versement d'une subvention exceptionnelle de 2000€ au festival de la Chaise Dieu.

M le Maire souligne l'intérêt de conclure ce partenariat qui vise à offrir à la population locale la possibilité d'accéder à une partie de la programmation du prestigieux festival de la Chaise Dieu.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Confirment** la conclusion du partenariat entre la ville de Brives-Charensac et le festival de La Chaise Dieu en vue de l'organisation d'un concert dans le cadre du dispositif « génération Chaise Dieu » le 29 août 2024
- **Accordent** une subvention exceptionnelle de 2000€ au Festival de La Chaise Dieu.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

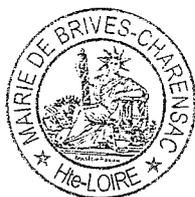
Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		16
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance


LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°10/ Avis du Conseil Municipal sur le transfert des emprises du contournement Du Puy-en Velay dans le domaine public communal

Nomenclature	3 Domaine et Patrimoine/ 3-1 Acquisitions
Rapporteur	M Jean Paul Bringer

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Ville de Brives-Charensac a été impactée par les travaux l'opération du contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay par la RN 88 qui ont été déclarés d'utilité publique par décret en date du 27 décembre 2001.

Dans le cadre de cette opération structurante, l'Etat avait acquis de nombreuses emprises foncières en vue de réaliser l'équipement mais également de créer des aménagements et ouvrages annexes en vue d'adapter le réseau existant et l'environnement proche.

Alors que l'Etat n'a pas vocation à conserver au sein de son domaine de tels ouvrages, M le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} avril 1995, et alors que les travaux d'aménagements annexes susvisés étaient en voie de réalisation, la Ville et l'Etat avaient signé une convention « portant définition des conditions de réalisation d'entretien et d'exploitation des ouvrages réalisés sur le domaine public routier actuel et à venir de la commune de Brives-Charensac ».

Dans son article 7, la convention susvisée exposait les conditions de transfert de domanialité entre le maître d'ouvrage et la commune tout en précisant que les emprises définitives ne seraient déterminées précisément qu'à la fin des travaux, avant la remise des ouvrages.

Alors que les travaux d'aménagements des ouvrages annexes sont achevés et que demeurent certaines emprises superflues, il convient de procéder à la mise en application de la convention susvisée et d'envisager le transfert de domanialité depuis le domaine public de l'Etat vers le domaine public de la ville de Brives-Charensac.

Dans ce cadre M le Maire rappelle que par délibération en date du 21 juin 2022, en amont de la réalisation des documents Modificatifs du Parcellaire *Cadastral et de la rédaction de l'arrêté de transfert*, les membres du conseil municipal avaient approuvé le principe de transfert dans le domaine public de la ville de Brives-Charensac des emprises, propriétés de l'Etat, sises Rue de Saint-Vozy, Impasse du Viaduc, Chemin de Montredon, lieu-dit Genebret lieu-dit Montredon et lieu-dit Le Viaduc

Alors que le nouveau parcellaire cadastral est établi et que les documents modificatifs ont été enregistrés il convient d'établir l'arrêté préfectoral de transfert. Dans ce cadre, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le transfert des parcelles.

Considérant que ces emprises revêtent un intérêt pour la ville de Brives-Charensac dans le cadre du développement de la zone de Corsac mais également dans le cadre de la mise en place de structures de mobilité douces et de développement touristique en lien avec la communauté d'agglomération du Puy en Velay,

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
- **Approuvent**, conformément aux documents annexés à la présente délibération, le transfert des parcelles suivantes vers le domaine public de la ville :

AB 237-Bellevue	AK 138 - St Vozy
AB 240- Bellevue	AK 177 - St Vozy
AB 306- Bellevue	AK 190 - St Vozy
AB 307- Bellevue	AK 192 - St Vozy
AA 45 - Montredon	AA 52 - Viaduc
AA 47 - Montredon	AB 298 - Viaduc
AA 51 - Montredon	AB 299 - Viaduc
AB 154 - Montredon	AB 301 - Viaduc
AB 155 - Montredon	AB 303 - Viaduc
AB 278 - Montredon	AA 35 Voie verte Borne Loire
AB 281 - Montredon	AA 38 - Voie verte Borne Loire
AB 283 - Montredon	AA 41 - Voie verte Borne Loire
AB 285 - Montredon	AA 42 - Voie verte Borne Loire
AB 288- Montredon	AA 54 - Voie verte Borne Loire
AB 291 - Montredon	AK 178 - Voie verte Borne Loire
AB 293 - Montredon	AK 179 - Voie verte Borne Loire
AB 296 - Montredon	AK 183 - Voie verte Borne Loire
AA 55 - St Vozy	AK 185 - Voie verte Borne Loire
AK 120 - St Vozy	AK 186 - Voie verte Borne Loire
AK 133 - St Vozy	AK 188 - Voie verte Borne Loire
AK 137 - St Vozy	

- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce transfert.

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents	16	
Nombre de Conseillers représentés	6	
Nombre de suffrages exprimés	22	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Le Maire

La Secrétaire de Séance


Gilles DELABRE




LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Héléne par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 11 Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la Communauté d'agglomération pour l'implantation d'une Microcentrale hydroélectrique / Avis du conseil municipal

Nomenclature	8 Domaines de compétences par thèmes / 8-8 Environnement
Rapporteur	JP Bringer

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal

La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay porte un projet consistant à réaliser une microcentrale hydroélectrique au droit de l'ancien moulin du seuil des Minoterie, sur la Commune Brives-Charensac.

Le projet vise à valoriser le potentiel hydroélectrique de la Loire au droit du seuil des Minoteries (existant) dans l'objectif principal de disposer d'un outil de production d'énergie renouvelable capable d'assurer la production annuelle d'électricité de 1 150 MWh, couvrant les besoins des clapets du seuil, et une partie des besoins de la commune. Ce projet est développé dans le cadre de la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV) permettant d'orienter le système énergétique français vers un modèle décentralisé basé sur les énergies renouvelables.

Ce projet est développé en parallèle du projet de restauration du seuil des Minoterie, dans le but de mutualiser les travaux des projets, et ainsi réduire les impacts travaux. Pour rappel, le seuil des Minoterie est l'un des trois seuils de la commune de Brives-Charensac, permettant de gérer les écoulements de la crue, et notamment gérer les crues.

La microcentrale sera située entre le seuil de la Minoterie et la médiathèque, en rive gauche de la Loire. Le canal d'amenée et la grille seront positionnés dans la passe au droit de la médiathèque. La turbine sera positionnée dans l'ombre hydraulique de la médiathèque, pour limiter les impacts sur l'écoulement des crues.

Les équipements électromécaniques seront dans la médiathèque, avec le poste de contrôle commande des clapets du seuil de la Minoterie

La turbine sera positionnée à l'aval de la médiathèque, derrière le bâtiment, afin de se placer dans l'ombre hydraulique du bâtiment, et ne pas impacter les écoulements de la Loire lors des épisodes de crue

Par courrier en date du 7 mai 2024, M le Préfet de Haute Loire a transmis à M le Maire une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour le projet d'implantation d'une Microcentrale hydroélectrique sur le seuil des minoteries à Brives-Charensac ainsi que le dossier d'enquête publique qui se tient en mairie de Brives-Charensac du 3 juin au 5 juillet 2024.

Dans le cadre de ce courrier et conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, M le Préfet de Haute Loire a invité M le Maire à saisir le conseil municipal afin de recueillir son avis sur le projet notamment au regard des incidences environnementales.

Suite à la présentation des éléments constitutifs du dossier d'enquête publique, M le Maire met en avant la pertinence du projet, affirme le soutien de la ville de Brives -Charensac au projet porté par la communauté d'agglomération et invite les membres du conseil municipal à donner un avis favorable.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Donnent, dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, un avis favorable au projet de création d'une microcentrale hydroélectrique sur le seuil des minoteries de Brives-Charensac.

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		16
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 12 Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France

Nomenclature	9 Autres domaines de compétences/ 9-1 autres domaines de compétences des communes
Rapporteur	G Delabre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation.

Considérant que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal.

Considérant que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics

Considérant que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'Etat.

Le Conseil municipal rappelle que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'Etat.

Le Conseil municipal rappelle que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'Etat et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'Etat et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux.

Le Conseil municipal rappelle qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique.

Le Conseil municipal demande au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale.

Le Conseil municipal demande enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1^{er} de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

Après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés adopte la motion présentée.

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		16
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

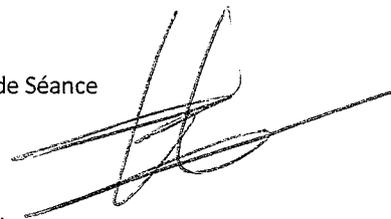
Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Héléne par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 13 Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), des Hautes-Pyrénées (SDE65) du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	G Delabre

La ville de Brives Charensac prend actuellement part aux marchés groupés de fourniture d'électricité et de gaz naturel qui arriveront à échéance au 31 décembre 2025.

Le groupement de commande regroupe aujourd'hui treize Syndicats Départementaux d'Energies (Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gard, Gers, Haute-Loire, Hautes-Pyrénées, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne). Il rassemble près de 3 000 membres et couvre les besoins en fourniture d'électricité et de gaz naturel pour près de 70 000 points de livraison, représentant chaque année une consommation d'environ 850 GWh d'électricité et 350 GWh de gaz naturel.

Pour la Haute-Loire, ce sont 235 acheteurs publics (dont 203 communes, 9 EPCI-FP, des SICTOM, Syndicats des eaux, EHPAD, CCAS,...) qui participent actuellement au Groupement. Pour la haute Loire, ce sont ainsi près de 6 500 sites de consommation qui sont alimentés dans le cadre du Groupement représentant près de 52 GWh d'électricité et plus de 27 GWh en gaz naturel.

Dans un souci de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial des membres du groupement et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, les Syndicats

Départementaux d'Énergie, membres pilotes du groupement, souhaitent à présent renforcer le groupement de commande actuel et les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires

Cela se matérialise par la conclusion d'une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres qui entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Par ailleurs, en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1er janvier 2026. Ainsi, le groupement engage dès à présent une phase de renouvellement de ces marchés afin de pouvoir vous apporter une solution totalement gratuite et vous faire bénéficier d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires) tout en vous évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres.

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Brives Charensac au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Suite au retrait Monsieur Jean-Paul BRINGER qui ne prend pas part au débat et au vote en raison de son implication au sein du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE 43),

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

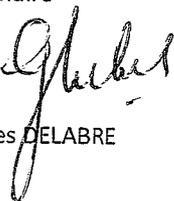
- **Décident** de l'adhésion de la commune de Brives Charensac au groupement de commandes précité.
- **Approuvent** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.
- **Prennent** acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- **Prennent** acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de [Brives Charensac, et ce sans distinction de procédures.
- **S'engagent** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- **Habilitent** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Brives Charensac

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		15
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance


LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 14 / Aménagement de Bourg / Aménagement architectural et paysager de l'avenue Charles DUPUY
Mise à jour du plan de financement dans le cadre de la DETR de l'opération**

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

Par délibérations successives n°14 du 15 novembre 2023, n°27 du 1 mars 2023, n°23 du 28 novembre 2023, n°16 de mars 2024, la municipalité actait le plan de financement et les sollicitations aux subventions sur cette opération.

Compte tenu des nouveaux arbitrages des différents partenaires et de l'évolution des participations financières, il convient de mettre à jour le plan de financement.

Dans ce cadre, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet susvisé peut recevoir **de l'Etat au titre de la DETR 2024 et la seconde phase de travaux de l'opération une subvention**

Le montant total de l'opération pour la tranche correspondant à la demande DETR 2024 est de 690 566,96 € HT

M le Maire propose le plan de financement suivant:

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF en € HT	FINANCEMENTS					
		ETAT (DETR 2024)	Région AURA sur opération	Département Haute Loire sur opération	LEADER sur le lot 4	Département amendes de police	COMMUNE
Aménagement architectural et paysager de l'avenue des Charles Dupuy TRANCHE 2	690 566.96	36.20%			5.37%		58.43%
TOTAL T2	690 566.96	250 000			37030.08		403 486.88

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
- **Approuvent** le plan de financement susvisé pour la tranche n°2
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents	16	
Nombre de Conseillers représentés	6	
Nombre de suffrages exprimés	22	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

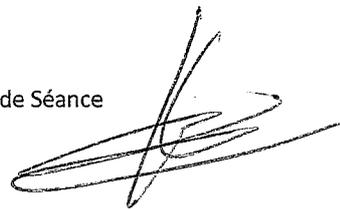
Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL



MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 15 / Demande de subvention au titre des amendes de police

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Aussi chaque année, le Département perçoit une enveloppe budgétaire redistribuée aux communes pour financer des projets de sécurisation de leur territoire.

Quels sont les aménagements éligibles :

Les aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport, à l'exception des acquisitions foncières et des travaux d'entretien, de maintenance et de renouvellement d'aménagement existant l'aménagement des points d'arrêt de cars scolaires, la sécurisation des abords des collèges et des écoles et l'installation d'un abribus les aménagements de voirie, les équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux les équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport l'étude de plans de circulation la création de parking et de places de stationnement l'installation d'une signalisation verticale et horizontale (de police uniquement) et de signaux lumineux respectant les recommandations techniques et les

GD- CL

2024/71

réglementations en vigueur, sauf la signalisation directionnelle et les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération les animations routières pour la sécurisation : mobilier urbain, plantations, aménagements paysagers, effacement du marquage axia, l'installation de radars pédagogiques... les aménagements des carrefours et de sécurité : plateau surélevé, écluse, garde-corps, rétrécissement de chaussée, neutralisation axiale, zones 30, îlots directionnels... la différenciation du trafic et des usages : mise en conformité des trottoirs, cheminements piétons... les traversées piétonnes : place traversante, protection renforcée du passage Le Conseil départemental est chargé de répartir le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière dont la dotation est mise à disposition par le Préfet.

M le Maire expose aux membres du conseil municipal la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

- 1- Pour 2024, la ville de Brives Charensac souhaite présenter des projets au département en vue de capter une aide financière comme le déploiement de la zone 30, la limitation du tonnage en ville, la réfection du marquage routier..... (voir projet en PJ)
- 2-

Typologie des travaux	Budget estimé	Financements	
		Département	Commune
Travaux de sécurisation et de signalétique	37 844.05 €	12000 €	25 844.05 €

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
- **Approuvent** le projet de travaux en lien avec la demande de participation financière.
- **Autorisent** M. le Maire à demander la subvention au titre des amendes de police

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		16
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

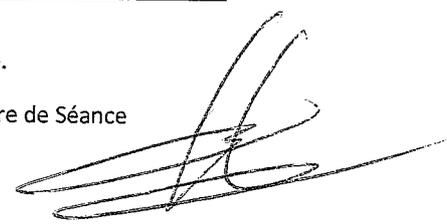
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance


LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 16 / Réhabilitation d'un bâtiment municipal en maison de la santé

Plan de financement

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

La commune de Brives-Charensac souhaite solliciter, via la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, une aide financière au titre du Fonds Chaleur de l'ADEME pour des travaux de restructuration d'un bâtiment public consistant à transformer une ancienne école en maison de santé pluridisciplinaire. Cet équipement répond à un véritable besoin en zone rurale.

La restructuration de ce site situé impasse Henri Vinay, permet la réhabilitation de locaux vacant et la création d'un équipement structurant regroupant des activités médicales en centre-bourg. Ce site est desservi par des lignes de transport en commun.

Les études ayant été menées en 2023, le projet doit démarrer dans sa conception dès juillet 2024 pour une livraison début 2025.

Ce projet a fait l'objet d'une étude thermique permettant d'atteindre un bon niveau de performance énergétique. En effet, les travaux d'isolation et le système de chauffage retenus permettent d'obtenir un classement A (classement C sur existant). La quantité d'énergie annoncée est de 20 485 kWh/an (conso totale chauffage + ECS), générée par une PAC sur géothermie.

Le choix du mode de chauffage a été guidé au regard des objectifs de performance énergétique mais également en fonction des aides disponibles en 2023 au moment du stade AVP/PRO de l'opération alors que ce site était encore chauffé au gaz de ville.

Dans ce cadre, afin de suivre et respecter les obligations règlementaires concernant les réductions des consommations énergétiques et émissions de CO₂, la ville a opté (en 2023) pour un investissement important sur le lot Chauffage ventilation du projet en faisant le choix d'une ressource renouvelable et compatible (à l'époque) avec le fonds chaleur de l'Ademe

Dans ce cadre, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet susvisé peut être éligible à un financement dans le cadre du Fonds Chaleur de l'ADEME, en lien avec l'agglomération du Puy en Velay. **Cette aide porte uniquement sur le volet valorisation du bâtiment par le système de chauffage et donc le lot CVC, Chauffage**

Le coût des travaux du lot est de 246 900 € HT, M le Maire propose le plan de financement suivant :

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF en € HT	FINANCEMENTS			
		ETAT (Fonds Vert)	Région AURA	COMMUNE	ADEME/agglo mération Puy en Velay
Maison de Santé	1 130 537	17.740%	22.11%	60.19%	Demande en cours
TOTAL OPERATION	1 130 537	200 000	250 000	680 537	

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
- **Approuvent** le plan de financement susvisé et autorisent Monsieur Le Maire à solliciter une aide financière au titre de Fonds Chaleur de l'ADEME
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		16
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance


LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°17 – Convention de servitude de passage de réseau électrique avec Enedis

Nomenclature	2 Urbanisme / 2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation ou utilisation des sols
Rapporteur	JP Bringer

Le Maire expose :

Enedis souhaite construire une ligne basse tension souterraine menant des garages de l'ancienne poste et empruntant le passage public remontant sur la route de Lyon.

Cette implantation a lieu sur le domaine privé de la commune, cela donne lieu à l'établissement d'une convention d'occupation du domaine privé de la commune

1- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

L'installation de l'équipement Enedis est prévu sur la parcelle cadastrée AM 284 sise route de Lyon

2- DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Cette installation est liée avec une servitude pour passage d'ouvrage électrique souterrain sur une bande de 3m de large et 35m de long. Il s'agit d'une liaison souterraine électrique en basse tension

GD-cl

2024/73

3- CONVENTION

Cette installation réalisée sur le domaine privé de la commune sur la parcelle référencée plus haut, est régie par un accord entre Enedis et la commune sous forme d'une convention de servitude d'utilisation du domaine privé, conclue à titre gratuit. Dans le cadre de l'étude et des travaux qui seront ensuite réalisés sur domaine public, la ville impose un passage de la canalisation sous trottoir ou tout moyen qui exclut une intervention ou ouverture de fouille sur chaussée, sachant que le tapis de la route de Lyon (départementale) date de moins de 5 ans.

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
- **Approuvent** l'installation de cet équipement nécessaire au fonctionnement des installations publiques et privatives du quartier et par conséquent les travaux afférents,
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier, dont une convention de servitude à durée indéterminée

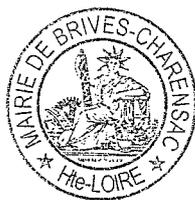
Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents		16
Nombre de Conseillers représentés		6
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

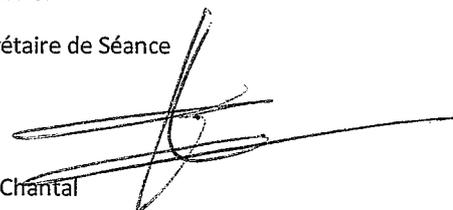
Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 JUIN 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 13-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Secrétaire de séance : LEROY Chantal

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 18 / Approbation du rapport annuel des services de concession Grdf

Nomenclature	8 Domaines de Compétence par thèmes / 8-8 Environnement
Rapporteur	JP BRINGER

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment les Articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 , le rapport annuel sur la concession de gaz de GrDF doit être présenté et mis à disposition du public le cas échéant

Ce document produit tous les ans permet ainsi de rendre compte aux usagers de l'activité sur le réseau gaz du territoire

M le Maire rappelle par ailleurs que conformément aux articles susvisés, une présentation au conseil municipal est nécessaire.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Preennent acte de la présentation du rapport annuel de concession gaz dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Conseil Municipal du 19/06/2024

Nombre de Conseillers présents	16	
Nombre de Conseillers représentés	6	
Nombre de suffrages exprimés	22	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

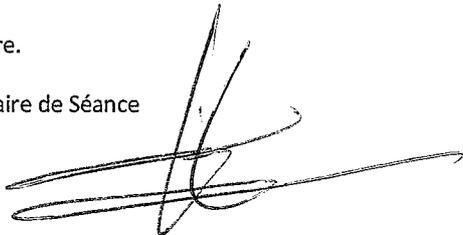
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance


LEROY Chantal

Conseil Municipal de Brives-Charensac

Séance du 19-06-2024

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance du 10 04 2024
3. Reprise de concessions
4. Autorisation placement de trésorerie sur Compte à Terme DDFIP
5. Subvention cantine 2024 enfants Brivois OGEc la Chartreuse
6. Subventions sport loisirs
7. Subvention au Centre Départemental de Musique et Danse traditionnelles
8. Subvention sauveteurs brivois
9. Subvention génération Chaise Dieu
10. Avis du Conseil Municipal sur le transfert des emprises du contournement Du Puy-en Velay dans le domaine public communal
11. Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la Communauté d'agglomération pour l'implantation d'une Microcentrale hydroélectrique
12. Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France
13. Adhésion au SDE dans le cadre de la passation de marchés d'achat en énergie
14. Aménagement de bourg avenue Charles Dupuy
15. Demande de subvention au titre des amendes de police exercice 2023
16. Projet Maison de la santé - subventions fonds chaleur
17. Convention avec Enedis
18. Rapport concession gaz 19.

Liste des membres présents :

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José- BRINGER Jean-Paul -BELIN Véronique - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - PORTAL Christian -JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa -DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe (à partir de la question n°3) -Fabien LYOTARD

Etaient représentés : BRUN William par PORTAL Christian - CELLIER Hélène par ALLEMAND Marie José - BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - LAIGRE Sandrine par DELABRE Gilles -GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par LEROY Chantal

Etaient excusés: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie- FREJAVILLE David

Le Maire

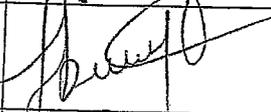
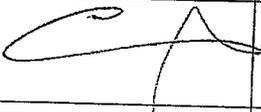
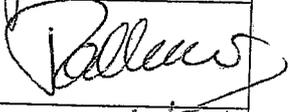
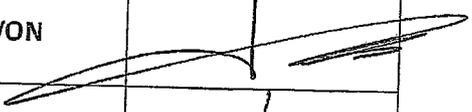
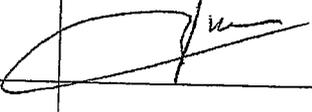
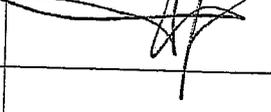
Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY

Conseil Municipal de Brives-Charensac
Séance du 19-06-24
Signature des membres présents

Gilles DELABRE		Marie-José ALLEMAND	
Jean-Paul BRINGER		Véronique BELIN	
William BRUN		Pierrette EXBRAYAT	
Bruno OUIILLON		Joëlle PALHIER	
Hélène CELLIER		Philippe HUGON	
Nadine BOISSERIE		Christian PORTAL	
Sandrine LAIGRE		Serge JAVON	
Sandrine GIRARD-MONEYRON		Michel PERBET	
Vanessa CUBIZOLLES		Dominique AMIAUX	
Bernadette DESESTRES		Rémi VARRAUD	
Chantal LEROY		Aurélie VEDRUNE	
Philippe BETHERY		Bernadette VACHERON	
David FREJAVILLE		Fabien LYOTARD	